



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 6 MAI 2022

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 21 avril 2022,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

6 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Martine BORGEO, Mme Anne FUMERY

2 membres suppléant leur titulaire :

Mme Claire MARAIS-BEUIL	suppléant de	M. Philippe EYMERY
M. Luc CHAPOTON	suppléant de	M. Jean DESSESSART

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

Mme Chanez HERBANNE	ayant donné pouvoir à	Mme Caroline CAYEUX
---------------------	-----------------------	---------------------

Étaient excusés :

M. Martial DUFLOT, M. Medhi RAHOUI, M. Christian DEMAY, M. Frédéric GAMBLIN, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Philippe EYMERY, M. Jean DESSESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte et à l'article L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales ;

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2022 05-06-01 relatif à l'approbation d'un avenant n°13 à la convention de délégation de service public relatif au guide tarifaire des redevances extra-aéronautiques**

Vu la convention de délégation de service public signée le 19 mars 2008 entre le SMABT et le groupement CCIO/Véolia transport devenu TRANSDEV ;

CONSIDÉRANT que la SAGEB a saisi par courrier électronique du 14 avril 2022 le Syndicat mixte d'une demande de modifications de la grille tarifaire des redevances extra-aéronautiques figurant en annexe 15 bis à la convention de délégation de service public ;

CONSIDERANT que cette demande porte plus précisément sur les tarifications des parcs de stationnement et du service de navette par autocar entre l'aéroport et Paris Porte-Maillot ;

CONSIDERANT que l'avenant n°13 a reçu un avis favorable à l'unanimité lors de son passage de la commission de délégation de service public réunie le 29 avril 2022.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

-
- **APPROUVE** le projet d'avenant n°13 à la convention de délégation de service public signée le 19 mars 2008 entre le SMABT et le groupement CCIO/Véolia Transport devenu TRANSDEV ci-annexé ;
 - **AUTORISE** la Présidente du Syndicat Mixte à signer ledit avenant n°13 au contrat de DSP.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 20 MAI 2022

